



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 mai 2003
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Projet de décision présenté par le Rapporteur

L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Participation de membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones aux réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social

« Le Conseil économique et social, tenant compte du fait qu'il importe que l'Instance permanente sur les questions autochtones soit représentée, tout au long de l'année, par son président ou par des membres désignés, aux diverses réunions en rapport avec son mandat, décide de confirmer que cette représentation constitue une des méthodes de travail de l'Instance et demande en outre à tous ses organes subsidiaires de faire bon accueil à l'Instance et à ses membres, en adressant à ces derniers des invitations permanentes à assister à toutes les réunions, conférences et séminaires pertinents. »

